



NOTE DE DECRYPTAGE SUR LE GENRE ET LE CLIMAT
Zénabou Segda,
WEP Burkina Faso et Réseau Climat & Développement

Relectrice : Fanny Petitbon, CARE France

LE RESEAU CLIMAT & DEVELOPPEMENT

La 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP-21) se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris en France. Ce sommet sera déterminant, car il doit aboutir à un accord international sur le climat qui permettra de contenir le réchauffement global en deçà de 2°C d'ici 2100. C'est avec l'objectif de renforcer les efforts de lutte contre les dérèglements climatiques et de s'assurer que ces efforts répondent aux priorités des pays les plus pauvres et les plus vulnérables que la société civile francophone compte s'impliquer dans les préparatifs de cet accord. C'est ce à quoi s'attèle le Réseau Climat & Développement (RC&D) depuis plusieurs mois.

Créé par le Réseau Action Climat-France (RAC-France) et ENDA Énergie, Environnement, Développement au Sénégal, le RC&D rassemble aujourd'hui 73 associations francophones portant des projets de terrain et de plaidoyer sur les changements climatiques. C'est le seul réseau qui rassemble les ONG francophones sur les changements climatiques. En s'appuyant sur la diversité de ses membres - porteurs de projets sur le terrain ou experts des négociations internationales - le réseau fait la promotion d'un nouveau modèle de développement qui prend en compte les contraintes climatiques et énergétiques. Les membres mettent en œuvre des projets innovants et intégrés au niveau local, ou alors sensibilisent les populations à la nouvelle donne énergétique et climatique. Le RC&D travaille aussi pour renforcer la voix de la société civile francophone dans les enceintes politiques nationales, régionales et internationales, via des ateliers de renforcement de capacités et d'échanges, et des notes de décryptage et de position communes.

Depuis plusieurs années, le RC&D appuie la participation de ses associations-membres aux négociations afin de les former aux enjeux et d'en faire des relais d'information pour l'ensemble des membres. En 2015, le réseau a décidé de renforcer largement ce travail en créant une « taskforce » ou équipe spéciale qui deviendra sa force de frappe dans les instances et moments internationaux identifiés comme clé d'ici la COP21. Cette équipe travaille toute l'année pour représenter et porter les préoccupations telles que formulées par les associations de terrain du RC&D, sur 6 enjeux identifiés comme clés par le Réseau et pour l'accord visé à Paris : énergies renouvelables et efficacité énergétique, adaptation, agriculture et sécurité alimentaire, financements, genre et droits humains.

Pour le Réseau Climat & Développement, le sommet de Paris doit répondre au double défi de la limitation du réchauffement global en deçà de 1,5°C et celui de la lutte contre la pauvreté dans les pays les plus affectés par les changements climatiques. Il est temps de faire face plus efficacement à ces nouveaux défis posés par le réchauffement climatique. Le RC&D appelle à un accord qui, d'une part renforce l'accès à des services énergétiques durables et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et d'autre part donne à l'Afrique les moyens financiers nécessaires pour faire de l'adaptation une priorité sans perdre de vue de relever le défi des droits humains et de l'égalité de genre.

INTRODUCTION

Si les efforts de lutte contre les changements climatiques ne sont pas à la hauteur des enjeux, l'humanité se dirige vers le chaos qui est d'ailleurs amorcé à travers la planète ; on peut citer les ouragans, inondations en Asie, en Amérique, les sécheresses ou les inondations en Afrique. L'Afrique est d'ailleurs prédite comme la plus exposée à cause de sa vulnérabilité alors qu'elle n'est pas du tout responsable des changements climatiques.

Les populations africaines subissent donc les impacts négatifs du réchauffement avec son corollaire de fléaux ; raréfaction de la ressource eau, énergétique, crises alimentaires, maladies hydriques, etc...

Dans les pays en développement, les femmes sont particulièrement vulnérables aux impacts des changements climatiques, d'une part car leurs moyens de subsistance dépendent en grande partie des ressources naturelles fortement tributaires des aléas naturels et d'autre part en raison des rôles sociaux qui leur sont attribués et des inégalités qui en découlent.

Dans le but d'obtenir à Paris un accord à la hauteur du défi climatique, il est impératif que les négociateurs reconnaissent les impacts des changements climatiques sur les droits humains et l'égalité des sexes, et les traitent comme des sujets à part entière des négociations.

Dans cette note de décryptage sur le genre et les changements climatiques, nous essaierons d'analyser dans quelle mesure les inégalités de genre contribuent à des impacts différenciés des changements climatiques selon le sexe. Nous tenterons également de faire le bilan des efforts entrepris pour assurer une prise en compte du genre dans les programmes de développement et les politiques de lutte contre les changements climatiques mais aussi dans les négociations climatiques. Nous identifierons les enjeux de la COP21 liés à l'intégration du genre.

I. QU'EST-CE QUE LE GENRE ET L'APPROCHE GENRE ?

Le **genre** fait référence à un ensemble de rôles, comportements, attributs, aptitudes et pouvoirs relatifs « socialement construits » associés au fait d'être une femme ou un homme dans une société donnée à un moment donné (Esplen 2009: 2)¹. L'expression « socialement construit » signifie que ce ne sont pas des caractéristiques « innées » ou « naturelles », mais des constructions et des produits de la société et, en tant que tels, ils peuvent être modifiés et transformés. C'est de cela que découle l'approche Genre.

Ci-dessous en encadré la définition de quelques concepts liés au genre

¹ Source : Manuel de formation Genre et changements climatiques /2009/ GGCA _UICN

Tableau 1 : Définition de quelques concepts en matière de genre ²

Plusieurs concepts sont nés de l'approche genre, on peut définir et citer entre autres :

L'équité de genre : vise à corriger des inégalités de départ pour arriver à l'équivalence des chances ou opportunités entre femmes et hommes, en tenant compte de leurs besoins et intérêts spécifiques. Pour des raisons historiques, sociales ou biologiques, ces besoins et intérêts peuvent s'exprimer de façon différente³.

L'égalité de genre : elle fait référence aux droits, responsabilités et opportunités égaux des femmes, hommes, filles et garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que les droits, responsabilités et opportunités des femmes et des hommes ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés hommes ou femmes. L'égalité de genre implique que les intérêts, besoins et priorités des femmes comme des hommes sont pris en compte, en appréciant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité de genre n'est pas un problème de femmes, mais doit concerner et impliquer pleinement les hommes comme les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée comme une question de droits humains, une condition préalable et un indicateur du développement durable centré sur les populations (site Internet ONU Femmes).

Une perspective de genre signifie que:

- Une différenciation est faite entre les besoins et les priorités des femmes et des hommes;
- Les points de vue et les idées tant des femmes que des hommes sont pris au sérieux;
- Les implications des décisions sur la situation des femmes par rapport à celle des hommes sont prises en compte: qui sera gagnant et qui sera perdant; et
- Des mesures sont prises pour résoudre les inégalités ou les déséquilibres entre femmes et hommes.

« **Gender sensitive** » : Une approche / stratégie / cadre qui soutient les politiques, les programmes, les activités administratives et financières, et les procédures organisationnelles à: faire la différence entre les capacités, les besoins et les priorités des femmes et des hommes; s'assurer que les points de vue et les idées des femmes et des hommes sont pris en compte; examiner les répercussions des décisions sur la situation des femmes par rapport aux hommes; et prendre des mesures pour lutter contre les inégalités ou le déséquilibre entre les femmes et les hommes. (Glossaire REDD + SES Version 2)

« **Gender responsive** » : Une approche / stratégie / cadre qui comprend la planification, la programmation et la budgétisation qui contribue à l'avancement de l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes (ONU Femmes). (Adapté de A Eckman, 2002, par l'INSTRAW)

² Source: Manuel de formation Genre et Changements Climatiques/2009/ GGCA _UICN

³ Site de l'association Adéquations : <http://www.adequations.org/spip.php?article362>

II. LES LIENS ENTRE CLIMAT ET GENRE

Affectant le plus sévèrement les personnes les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre et dotées de moyens limités pour s'y adapter, les changements climatiques constituent l'une des principales injustices sociales de notre époque. De plus en plus de voix s'élèvent pour affirmer que les impacts des changements climatiques représentent une menace majeure pour les droits humains, et en particulier pour les personnes vivant déjà dans la pauvreté. Or, selon des études de la Banque Mondiale, du PNUD et de la FAO de 2011, deux tiers des personnes les plus pauvres de la planète sont des femmes.

Le fait d'être un homme ou une femme constitue souvent un facteur décisif pour déterminer le niveau de risque auquel une personne est confrontée face aux chocs climatiques extrêmes, et aux modifications de l'environnement et de l'économie. Les moyens de subsistance des femmes dépendent en grande partie des ressources naturelles (l'eau⁴, les produits de la forêt, l'agriculture) fortement tributaires des aléas climatiques. Les impacts des changements climatiques (dégradation des terres et des forêts, baisse des rendements, etc.) conduisent à la raréfaction des ressources rendant plus difficiles les activités menées par les femmes.

Par ailleurs, les ressources et les options dont disposent les individus pour répondre à ces chocs et changements sont également fortement dépendantes des normes et attentes sociales liées au genre. L'accès des femmes aux ressources économiques et productives et leur contrôle limité de ces dernières mais aussi les obstacles rencontrés dans l'exercice de leurs droits constituent des difficultés supplémentaires pour s'adapter aux changements climatiques. Ainsi, alors que les femmes sont à l'origine d'environ 60% à 80%⁵ de la production alimentaire dans les pays en développement, elles ne détiennent que 10 à 20% des titres fonciers. Dans la plupart des pays, la part des petites propriétaires terriennes qui peuvent accéder au crédit est de 5 à 10 points de pourcentage inférieur à celui des petits propriétaires terriens. Sur 141 pays, 103 maintiennent des différences juridiques en termes d'opportunités économiques, y compris l'accès au crédit, entre les hommes et les femmes

Les femmes et les enfants sont aussi 14 fois plus susceptibles que les hommes de mourir lors d'une catastrophe naturelle⁶. Les migrations, stratégie d'adaptation principalement utilisée par les hommes des zones rurales vers les centres urbains, entraînent une charge de travail et des responsabilités supplémentaires pour les femmes restées dans les zones rurales et une vulnérabilité accrue aux violences basées sur le genre.

Si les femmes et les filles sont plus affectées par les changements climatiques que les hommes et les garçons, elles jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques en apportant des solutions concrètes, en premier lieu à l'échelle communautaire grâce à leurs connaissances, expériences et savoir-faire. Elles jouent en effet un rôle clé afin d'assurer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence pour leurs familles et les communautés, grâce à leur gestion de l'économie domestique (ressources disponibles et pouvoir d'achat) et des ressources naturelles, leur capacité à générer des revenus et leur participation à de nombreuses institutions socioculturelles, politico-économique et de protection de l'environnement à travers des groupements et associations.

⁴Une étude récente de sept pays à faible IDH a révélé que 56 à 86 % des femmes rurales font la corvée d'eau contre 8 à 40 % des hommes en milieu rural.

⁵ Source FAO

⁶ Programme des Nations Unies sur le Développement, Genre et Catastrophes, octobre 2010.
<http://www.undp.org/content/dam/undp/library/crisis%20prevention/french/Reduction%20des%20Risques%20de%20Catastrophe%20et%20Relevement%20-%20Genre.pdf>

Tableau 2 : quelques mesures d'adaptation dans une perspective de genre

Source : Manuel de formation Genre et changements climatiques 2009 / GGCA_IUCN

MESURES	IMPACTS NEGATIFS POSSIBLES	SUGGESTIONS
Restaurer les écosystèmes dégradés	<p>Peut aggraver l'inégalité de genre en encourageant le travail bénévole (non rémunéré) accompli par de nombreuses femmes dans les activités de réhabilitation et de conservation.</p> <p>Peut renforcer les rôles traditionnels dans les activités liées à l'environnement, par exemple, les femmes sont rendues responsables de la cuisine, des réunions communautaires sans promouvoir des rôles non traditionnels.</p>	<p>Encourager la rémunération des femmes pour leur travail de restauration de l'environnement.</p> <p>Former les femmes et les hommes à des activités non traditionnelles liées à la remise en état des écosystèmes.</p> <p>Encourager la direction et la participation effective des femmes dans l'organisation et la prise de décision.</p>
Mettre en œuvre des stratégies de reboisement, de boisement, ou de réduction de la déforestation, ainsi que la dégradation des sols	<p>Peut porter préjudice aux intérêts et besoins des femmes si ces pratiques affectent ou limitent l'accès aux ressources qu'elles utilisent spécifiquement.</p> <p>Peut dissimuler les connaissances et les pratiques des femmes concernant les ressources environnementales, en les ignorant dans la prise de décision.</p> <p>Peut créer des sources d'emploi qui favorisent l'embauche d'une force de travail masculine avec aucune chance pour les femmes d'exercer un travail qu'elles aimeraient faire et qu'elles peuvent faire.</p>	<p>Analyser les relations de genre liées à l'utilisation, l'accès, la gestion et le contrôle des ressources environnementales.</p> <p>Promouvoir l'intégration équitable des femmes et des hommes et des groupes spécifiques dans les stratégies d'atténuation.</p>
Introduire des variétés résistant à la sécheresse	<p>Peut prolonger la journée de travail de production ou de reproduction, par exemple, la période de croissance des plantes peut être prolongée.</p>	<p>Examiner les options qui tendent à avoir une incidence sur la réduction de la durée des jours de travail des femmes.</p> <p>Veiller à ce que les alternatives soient utiles à la sécurité alimentaire des familles locales et à ne pas endommager la santé ou l'environnement.</p>

Si la prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes de développement s'est faite de manière progressive, elle a le plus souvent représenté un critère d'accès aux financements en se traduisant par des principes pas systématiquement respectés dans la mise en œuvre. En effet si des groupes de femmes ou experts de genre

sont associés au processus de conception, ils ne sont pas systématiquement conviés à assurer le suivi de l'intégration du genre dans la mise en œuvre, qui n'est généralement pas budgétisé. Pourtant, la mise en œuvre même de mesures de lutte contre les changements climatiques peut, si elle ne prend pas réellement en compte l'approche genre, générer des impacts négatifs sur les femmes et creuser les inégalités entre les sexes.

La prise en compte du genre dans la question climatique renvoie à l'intégration de l'objectif d'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques environnementales, économiques, sociales et à la participation équitable de l'ensemble des acteurs aux processus de décision, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques. Il y a eu des progrès sur l'intégration du genre dans les politiques de changements climatiques, mais d'importantes lacunes demeurent. Le plus dur est d'assurer que l'égalité des sexes soit inscrite dans la politique climatique mondiale comme une question de justice sociale ; ensuite transformer une politique en action restera le défi.

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a commencé à intégrer l'approche genre depuis le début des années 2000 mais ce processus est assez lent. Au-delà de la reconnaissance des besoins différenciés des femmes et des hommes, de la nécessité de développer des politiques de lutte contre les changements climatiques sensibles au genre, il est également essentiel de s'assurer que les femmes soient reconnues comme des actrices de changement et des porteuses de solutions.

III. LE GENRE ET QUELQUES SECTEURS CLES CLIMATIQUES

Genre, climat, agriculture, et sécurité alimentaire et nutritionnelle

Alors que les femmes produisent 60 à 80 %⁷ des aliments dans les pays du Sud et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale, elles disposent souvent d'un accès et d'un contrôle très limité aux ressources dont elles ont besoin pour soutenir leurs moyens de subsistance, y compris la terre, le bétail, les technologies, la main-d'œuvre agricole, les services d'appoint, les services financiers et l'éducation. Ayant le contrôle sur seulement 10 à 20% des terres dans les pays en développement, les femmes voient leur palette d'options et capacités d'adaptation extrêmement réduite lorsque leurs terres ne sont plus cultivables.

En plus de leurs responsabilités vis-à-vis des cultures vivrières (les produits que l'on retrouve chaque jour sur la table), de l'approvisionnement en eau et de la collecte et/ou production des plantes médicinales, les femmes préparent les repas et cherchent à équilibrer le régime alimentaire de la famille. Elles sont également les premières à se priver de nourriture quand celle-ci vient à manquer. En outre, et surtout en milieu urbain, elles contribuent considérablement au budget alimentaire du ménage grâce à leurs activités génératrices de revenus. Il est donc crucial de mettre les besoins et conditions des femmes au cœur du traitement de la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et ce dans toutes ses composantes.

Genre, climat et énergie

Du fait de la dépendance des communautés à la biomasse, le changement et la variabilité climatiques auront très certainement des répercussions négatives sur le secteur de l'énergie. En effet, l'énergie utilisée pour la cuisson des aliments, le chauffage et l'éclairage domestique dans la sous-région ouest africaine et plus généralement en Afrique est constituée d'environ 80% de bois, résidus de récolte, déjections animales, etc. Les femmes sont actuellement obligées d'aller de plus en plus loin pour chercher cette ressource du fait de la déforestation et des sécheresses récurrentes. Ainsi, dans la Réserve de la Biosphère

⁷ FAO, 2009

de la Pendjari au Bénin, les femmes parcourent 3 à 10 kilomètres dans la zone d'exploitation de la réserve pendant 4 à 6 heures de temps par jour (au moins deux fois par semaine par ménage), parfois avec un bébé au dos et une charge estimée à plus de 30kg. De plus, les ménages de cette réserve ont de faibles revenus, qui dépendent majoritairement de la commercialisation du bois⁸. Par ailleurs, les populations rurales utilisent encore très largement des foyers traditionnels très voraces en bois pour des usages domestiques et commerciaux qui entraînent, principalement pour les femmes et les enfants, de sérieux problèmes de santé (infections respiratoires, pulmonaires, oculaires, etc.) dus à la fumée ainsi que des risques de brûlure ou d'incendies. Selon l'OMS, la pollution intérieure tue chaque année 1,6 millions de personnes en Afrique.

Dans de nombreuses sociétés en Afrique, les femmes et les hommes jouent des rôles très différents dans la production, la distribution et l'utilisation de l'énergie dans les ménages, les communautés et le marché. Les femmes sont ainsi plus vulnérables face à la pauvreté énergétique et plus impactées par cette dernière, mais elles peuvent également devenir des agents de changement positif vers l'accès aux énergies renouvelables pour tous. En effet, elles jouent un rôle de pivot dans la vie économique des communautés, particulièrement pour combler l'absence d'infrastructures et de services.

Un meilleur accès aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique permettant l'accès à des services énergétiques en matière d'éclairage, de cuisson et d'activités productives leur permet de réduire leur charge de travail et de dégager du temps qu'elles peuvent consacrer à d'autres tâches, y compris génératrices de revenus. Il devrait également avoir un effet positif important sur les femmes en termes d'éducation, d'alphabétisation, de nutrition, de santé, d'opportunités économiques et d'implication dans les affaires communautaires, ce qui, en conséquence, sera bénéfique pour tous les membres de la famille. Les énergies renouvelables pourraient être une contribution importante en termes d'amélioration de l'offre énergétique et donc un meilleur accès pour les femmes.

Tableau 3 : Exemple d'opportunités pour les femmes les technologies améliorées en énergie.

Technologies	Opportunités
Les combustibles modernes de cuisson y compris les foyers améliorés.	Diminuent les risques d'infections respiratoires, les maladies dues à l'obstruction pulmonaire chronique et le cancer du poumon (lié à l'utilisation du charbon). Facilite la fréquentation scolaire et améliore les rendements scolaires
Electricité et combustibles modernes	Réduit le fardeau physique du portage du bois, ce qui libère un temps précieux surtout pour les femmes, et ce faisant élargit les opportunités d'emplois pour ces dernières.
Eclairage public	Améliore la sécurité des femmes et des filles dans la nuit, ce qui leur permet de fréquenter des écoles de nuit et de participer à des activités communautaires

⁸ Lutter contre la pauvreté et les changements climatiques. Le rôle clé des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Afrique. Recommandations du Réseau Climat & Développement, Novembre 2014.

IV. LA PRISE EN COMPTE DU GENRE PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Reconnues comme l'une des causes structurelles de la pauvreté, les inégalités de genre sont devenues une thématique majeure de travail pour les acteurs du développement et de l'humanitaire. En particulier, une partie importante de la société civile intègre le genre de manière transversale dans les réponses mises en œuvre face à des problématiques variées (éducation, eau, santé, etc.) Les changements climatiques remettant en cause les efforts de développement, et les réponses qui y sont apportées nécessitant une prise en compte du genre, elle devient une question phare pour la société civile africaine francophone.

En effet, les politiques liées aux changements climatiques ne peuvent être efficaces à moins d'apporter une réponse tenant compte des impacts différenciés mais aussi des besoins, connaissances et capacités différents des femmes et des hommes (voir tableau 2 Genre et adaptation).

Depuis plusieurs années des organisations cherchent à faire participer activement les femmes à tous les niveaux du processus décisionnel concernant l'environnement, prendre en compte leurs préoccupations et leurs points de vue dans les politiques et les programmes d'actions et mettre en place des mécanismes permettant d'évaluer l'impact que peuvent avoir les politiques de développement et environnementales sur les femmes.

Lancée à la conférence de Bali en 2007, la Global Gender and Climate Alliance (GGCA) regroupant des organisations d'horizons divers (dont 13 agences des Nations Unies et 25 organisations de la société civile) vise à assurer que les décisions, politiques et actions liées à la lutte contre le changement climatique sont sensibles au genre

Parmi ses principaux membres on peut citer :

- WEDO, Organisation de femmes pour l'Environnement et le développement, est une organisation mondiale de plaidoyer de femmes pour un monde juste qui promeut et protège les droits humains, l'égalité des sexes.
- L'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, est le plus ancien et le plus grand réseau environnemental du monde et est une union de plus de 1 000 membres, des gouvernements et ONG, des volontaires scientifiques, etc.
- Le centre MRFCJ de la fondation Mary Robinson pour le leadership de la pensée, l'éducation et le plaidoyer dans la lutte pour obtenir une justice mondiale pour les nombreuses victimes du climat.
- CARE International, ONG dotée d'un double mandat humanitaire et de développement, articule ses programmes autour de l'approche basée sur les droits et met un accent particulier sur les droits des femmes et des filles. CARE accompagne particulièrement les communautés vulnérables et marginalisées à accéder à l'information climatique, à mettre en place des systèmes d'alerte précoce et à s'adapter aux changements climatiques.

Parmi les neuf « constituencies » officielles de la société civile au sein de la CCNUCC, le caucus « Femmes et Genre » est composé notamment de GenderCC, LIFE, Women in Europe for a Common Future, Women's Environment and Development Organization (WEDO), Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, ETC Foundation, ENERGIA, Huairou Commission, ICAE. Il a pour objectif d'assurer un suivi étroit de la prise en compte du genre dans les négociations internationales sur le climat.

Le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) est également un acteur dans la prise en compte de l'égalité des sexes dans la solution climatique. Il a notamment, avec le PNUD et le GGCA formé des formateurs sur le Genre et les changements climatiques.

ONU Femmes est l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ONU Femmes soutient les organismes intergouvernementaux, tels que la CCNUCC, à intégrer l'égalité dans les politiques, normes et standards mondiaux.

V. RAPPEL HISTORIQUE ET ACTUALITE DU GENRE DANS LES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

La question de genre a commencé à être intégrée dans les négociations lors de la Conférence des Parties (COP) de 2001 à Marrakech qui a abouti à un accord sur l'amélioration de la participation des femmes dans tous les processus de prise de décision dans le cadre des pourparlers.

La question est entrée ensuite en hibernation jusqu'à la COP16 de Cancun⁹ en 2010 dont les accords faisaient une large place aux questions de genre. L'importance de l'égalité des sexes et la participation effective des femmes ont été reconnus dans diverses décisions, y compris sur l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

C'est en 2012 à la COP 18 à Doha, au Qatar que l'intégration de l'égalité entre les sexes est officiellement entérinée¹⁰ comme point permanent de l'ordre du jour des négociations sur le climat,

En 2013, un atelier a été organisé sur le genre, les changements climatiques, et les négociations lors de la COP19 à Varsovie où les pays et les observateurs ont fait des propositions sur la manière de faire progresser l'objectif d'équilibre entre les sexes. C'est également à Varsovie que le secrétariat des Nations Unies sur le climat a indiqué que moins de 30% des négociateurs représentant leurs pays étaient des femmes.

En décembre dernier lors de la COP20 à Lima, un programme de travail¹¹ de deux ans sur le genre a été établi à la conférence pour examiner les questions de genre dans les domaines thématiques des négociations, tels que l'atténuation, l'adaptation, le financement et la technologie. Dans le cadre de ce programme, un premier atelier sur le genre et l'atténuation s'est tenu à Bonn les 8 et 9 juin 2015.

ONU Femmes travaille déjà en étroite collaboration avec ses partenaires du système des Nations Unies et de la société civile - à savoir la CCNUCC, l'UNITAR, WEDO et les caucus femmes et genre de la CCNUCC - sur des activités pour appuyer les conclusions du groupe de travail SBI. Elle organise prochainement en juin 2015 un autre atelier sur l'atténuation, ainsi que le développement et le transfert technologique sensible au genre.

VI. DECISIONS DE LA CCNUCC RELATIVES A L'EGALITE DES GENRES

Deux décisions et une conclusion favorables au genre dans le texte

La décision 23/CP.18 Promotion de l'équilibre entre hommes et femmes et moyens de renforcer la participation des femmes dans les négociations relatives à la Convention et dans la représentation des Parties au sein des organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto

⁹ Dans la section opérationnelle sur « la vision commune », la décision reconnaît que l'égalité des sexes et la participation effective des femmes sont importantes pour des actions efficaces sur le climat dans tous les aspects du changement climatique.

¹⁰ Décision 23/CP.18 Promotion de l'équilibre entre hommes et femmes et moyens de renforcer la participation des femmes dans les négociations relatives à la Convention et dans la représentation des Parties au sein des organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto

¹¹ https://unfccc.int/files/meetings/lima.../auv_cop20_gender.pdf

La décision 36/CP.7 sur les moyens de faire en sorte que les Parties soient plus largement représentées par des femmes dans les organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto, Consciente des progrès faits récemment.

La conclusion FCCC/SBI/2013/L.16 ou le SBI a décidé de continuer à travailler sous cette question à la SBI 41 (Décembre 2014) pour faire avancer la mise en œuvre de la décision 23 / CP.18,

Sur les thématiques on retient sur :

1. La vision partagée

Dans la section opérationnelle sur « la vision commune », la décision reconnaît que l'égalité des sexes et la participation effective des femmes sont importantes pour des actions efficaces sur le climat dans tous les aspects du changement climatique.

2. L'adaptation

L'adaptation est à ce jour la thématique dans laquelle le langage sensible au genre a été intégré de manière forte avec un total de 10 décisions intégrant des références du genre.

La décision 28/CP.7 précise que la préparation des NAPA doit être guidée par l'égalité des sexes.

La décision 1/CP.16 affirme que l'action renforcée sur l'adaptation devrait suivre une approche pays, transparente, participative et sensible au Genre.

La décision 2/CP.17 appelle à l'équilibre entre les sexes dans le Comité d'adaptation.

La décision 19/CP.19 encourage les groupes régionaux proposant leurs experts au Groupe consultatif d'experts à faire tous les efforts pour assurer l'équilibre de représentation dans les domaines d'expertise visé au paragraphe 4 ci-dessus, et de prendre en compte l'équilibre entre les sexes conformément aux décisions 36 / CP.7 et 23 / CP.18.

3. L'atténuation

L'atténuation a le plus petit nombre de décisions faisant référence à l'égalité, sans mandat de guidage pour des mesures d'atténuation sexo-spécifiques. Les considérations de genre ne sont incluses que dans le cadre de REDD + et ses mesures de riposte, ce dernier se référant uniquement aux femmes comme un « groupe vulnérable ».

La décision 12/CP.17 Dans le cadre des directives sur les systèmes informant sur la façon dont les garanties sont abordées et respectées, cette décision convient que ces systèmes doivent respecter les considérations de genre.

4. Les finances

Sous la finance, la décision sur le Fonds vert pour le climat adresse la question de parité d'une manière plus holistique à travers plusieurs aspects des règles et procédures d'administration du Fonds.

Dans la décision 3/CP.17, l'instrument de gouvernance précise que le fonds aura une approche d'égalité entre les sexes par exemple.

5. Le Renforcement des capacités

Sous la rubrique Renforcement des capacités de la convention, le groupe de travail de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a décidé que lors de la 3ème réunion du Forum de Durban, qui se tiendra au cours de sa quarantième session (Juin 2015), la question de genre devra être examinée entre autres.

Sous l'article 6 de la Convention, une décision invite les pays à élaborer et mettre en œuvre l'éducation au changement climatique et des projets d'adaptation et d'atténuation à bases

communautaires, tout en faisant la promotion de l'utilisation d'outils et d'approches sensibles au genre.

6. Les pertes et dommages

Le mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages liés aux incidences des changements climatiques décide que la composition du Comité exécutif devrait prendre en compte le nécessaire équilibre entre les sexes.

Tableau 4 : Nombre de décisions genre sensibles sous plusieurs domaines clés de la convention

Domaines de la convention	Nombre de décisions sensibles au genre
Adaptation	10
Atténuation	3
Finance	5
Technologie	4
Renforcement des capacités	5

Source : GENDER & CLIMATE CHANGE Technical Guide for COP20, Lima, Peru, 2014

Les pays qui s'illustrent dans les négociations en matière d'intégration du Genre

Des amendements ont été apportés dans le texte de négociation à Genève en février 2015 par le Chili, la Bolivie, le Mexique, l'Ouganda, et le Ghana mais aussi le Soudan au nom du Groupe africain, Tuvalu et Malawi au nom des PMA et l'Union Européenne qui recommandent d'inclure des références au genre dans le prochain accord de Paris. Ces pays appellent les parties à respecter les droits humains et l'égalité des sexes dans leurs initiatives de lutte contre les changements climatiques et à assurer la pleine et égale participation des femmes dans les prises de décision et actions liées au climat. Les USA suggèrent un travail ciblé sur la sécurité alimentaire, la santé et le genre.

Cependant, le texte de négociations étant le texte des 1001 options, les risques sont élevés de voir les références aux droits humains et au genre être remises en cause au fur et à mesure des négociations¹². En effet, par exemple, la mention des droits humains et l'égalité homme-femme est une ligne rouge pour certains états qui pourraient se dissocier de l'accord. C'est pourquoi il est nécessaire de continuer le plaidoyer auprès de nos alliés pour leur rappeler que droits humains et égalité des sexes sont au centre de la solution climatique et ne peuvent être utilisés comme monnaie d'échange lors des sessions ultérieures de négociations.

Enfin, certains courants estiment qu'il n'est pas nécessaire de parler spécifiquement des questions de genre qui seraient selon eux déjà intégrées dans les questions de droits humains, alors même qu'il s'agit de deux questions complémentaires. Il est donc urgent de mobiliser les associations travaillant principalement sur droits humains pour une action conjointe et coordonnée.

¹² Déjà note à Genève en février 2015, la volonté de certains pays de limiter le contenu du chapeau opérationnel de l'accord de Paris (Section C. General/Objective) à un strict objectif maximal d'augmentation des températures en éliminant tout autre caractéristique, a été réaffirmée par de nombreux Etats lors de la session de juin 2015 à Bonn. Seuls l'UE, l'Inde, la Malaisie et Tuvalu ont poursuivi leur plaidoyer en faveur du maintien de la référence aux droits humains à l'égalité des sexes.

VII. DECRYPTAGE GENRE DU TEXTE DE NEGOCIATIONS POUR L'ACCORD DE PARIS

Le texte de négociation comporte plusieurs paragraphes importants adressant la question de Genre et la participation des femmes mais le plaidoyer actuel est que l'égalité des genres puisse apparaître à la fois dans le préambule, le chapeau de la section opérationnelle et dans les entrées thématiques (adaptation, mitigation, renforcement des capacités, financements) pour dépasser l'affirmation de principes et aller vers l'opérationnalisation.

Selon le RC&D et quelques organisations de la société civile particulièrement celles au sein du Women and Gender Constituency, ou Caucus Femmes et Genre, l'accord de Paris devrait être juste et prendre en compte le genre, en respectant et promouvant les droits humains et l'égalité des sexes. Il devrait contenir des engagements justes, équitables, ambitieux et contraignants en termes d'atténuation conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives (en anglais CBCR&RC), et appeler à des actions urgentes et prioritaires d'adaptation et des ressources qui répondent aux besoins des populations et communautés les plus vulnérables.

L'accord devrait aussi promouvoir une transition énergétique durable qui priorise des systèmes décentralisés et sécurisés de production d'énergies renouvelables profitables aux communautés et populations, assurer des financements adéquats, nouveaux, additionnels et prévisibles pour les pays en développement. En outre, des ressources additionnelles doivent être mises à disposition pour faire face aux pertes et dommages déjà enregistrés du fait de l'inaction. Enfin, l'accord devrait assurer l'égalité des sexes et la participation pleine et égale des femmes dans toutes les actions climatiques et les processus décisionnels.

Pour aller plus en profondeur, décryptons le texte par thématique:

Partie D: Atténuation

La politique climatique doit s'efforcer de maximiser la mise en œuvre efficace et équitable et les co-bénéfices de toutes les mesures d'atténuation. L'accord doit veiller à ce que l'égalité des sexes, la participation égale à la prise de décision, et le partage des avantages soient intégrés dans toutes les dispositions, y compris les moyens de mise en œuvre. La ventilation des données par sexe et l'analyse des causes sous-jacentes de toutes les disparités entre les sexes doivent être intégrées dans tous les systèmes d'information, de communication et de rapportage.

L'accord devrait en outre :

- Assurer que toutes les mesures et les mécanismes soient évalués à partir d'une perspective de genre pour éviter les impacts négatifs sur les relations entre les sexes, dans le cadre des rapports réguliers fournis par les pays à la CCNUCC;
- Promouvoir la recherche sur les politiques climatiques portant une attention particulière aux dimensions sociales et genrées des mesures d'atténuation.

Partie E : Adaptation, Pertes et dommages

Les plans nationaux d'adaptation développés par chaque pays doivent être sensibles au Genre, participatifs et totalement transparents. En outre, l'accord devrait :

- Assurer une approche sensible au genre dans toutes les actions d'adaptation;
- Créer un chapitre distinct sur les pertes et les dommages qui devrait clairement inclure des données ventilées par sexe en terme d'impacts des changements climatiques. La collecte des données devrait être faite sur place avec la participation de toutes les femmes des communautés touchées et pas seulement par les décideurs.

- Les femmes, surtout les plus touchées, devraient participer aux processus du mécanisme international sur les pertes et dommages, y compris pour bénéficier des indemnités devant être accordées sans discrimination de sexe.

Partie F : Financements

La finance climatique, principalement de source publique et sous forme de dons, devrait adopter une approche sensible au genre, assurer des processus inclusifs de prise de décisions avec la participation des communautés touchées, y compris les femmes, à tous les niveaux. Dans le contexte du financement climatique, il est nécessaire que les besoins et les priorités de toutes les parties prenantes de la communauté, en particulier des femmes, servent de base aux prises de décision pour le financement climatique dans les pays bénéficiaires. Aussi, l'accord devrait :

- Veiller à ce que tous les projets bénéficiant de financements climat respectent pleinement les droits humains et les droits des femmes, soient sensibles au genre et excluent explicitement toutes les approches ou technologies qui nuisent aux personnes et à l'environnement au nom de la réduction des émissions;
- Prioriser le financement des projets à petite échelle, technologiquement appropriés et menés localement avec des co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux multiples et directs qui permettent la reconnaissance des savoirs traditionnels et la participation active des femmes.

Partie G : Développement et Transfert de Technologie

Les dispositions en matière de transfert de technologie, de renforcement des capacités et de financement des accords sur le climat ainsi que des plans d'intervention doivent :

- Reconnaître les connaissances traditionnelles et locales que les femmes possèdent et respecter la vaste gamme de stratégies d'adaptation à base communautaire des populations autochtones.
- S'assurer que la méthodologie d'évaluation des besoins technologiques(TNA) soit adéquatement évaluée et reconnaître les besoins différenciés selon le sexe. Les évaluations technologiques doivent se faire avec la participation de la société civile, y compris les femmes, pour assurer que le transfert de technologie soit basé sur les besoins des communautés, en particulier ceux des plus vulnérables et pauvres.
- Prendre en compte et soutenir les connaissances traditionnelles, les mesures et pratiques d'adaptation des femmes, y compris les connaissances autochtones. Aucune technologie qui pourrait raisonnablement être considérée à haut risque ne devrait être autorisée pour transfert, y compris, entre autres, la géo-ingénierie et l'énergie nucléaire.
- Exiger l'équilibre entre les sexes au sein des conseils de gestion, des groupes d'experts et groupes consultatifs pour la planification des réponses climatiques au niveau international, national et local, le transfert et la diffusion des technologies de l'énergie, et la finance carbone, avec des méthodes et des moyens suffisants pour le renforcement des capacités des femmes pour une participation effective;
- Soutenir la formation des femmes sur l'utilisation, le développement, la production et la commercialisation de technologies énergétiques à faible émission de carbone, et les opportunités de partager ces connaissances avec d'autres femmes;

- Fixer des objectifs pour la participation des femmes dans les programmes et projets visant à étendre l'accès à l'énergie, y compris en tant que concepteurs, managers et entrepreneurs;
- Mettre en place des programmes et des centres visant le renforcement des capacités des femmes sur les initiatives et les opportunités d'affaires en matière d'énergie propre;
- Créer des mécanismes de financement pour rendre l'accès au financement climatique plus facile pour les petits projets;
- Engager des experts en genre et en énergie pour intégrer une analyse de genre dans le développement de politiques et des projets énergétiques et climatiques.

Partie H. Renforcement des capacités

Les initiatives de renforcement des capacités devraient répondre à l'égalité des sexes et devraient prendre en compte les rôles et besoins différenciés des hommes et des femmes. L'accord devrait donc :

- Assurer la pleine participation des femmes dans tous les projets et programmes qui sont conçus pour améliorer les capacités individuelles à mettre en œuvre des moyens d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Les femmes doivent être impliqués à toutes les étapes des initiatives de renforcement des capacités;
- Veiller à ce que toutes les initiatives de renforcement des capacités soient inclusives et équitables, afin que les femmes et les hommes puissent accéder et bénéficier des initiatives;
- Reconnaître que l'inclusion des femmes dans les délégations nationales sur le changement climatique et en tant que négociateurs est essentiel pour poursuivre l'égalité de genre durant des négociations et se traduira par le renforcement du langage genre dans les négociations sur les changements climatiques;
- Renforcer les capacités des femmes et des hommes pour la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion de données désagrégées par sexe sur les changements climatiques;
- Veiller à ce que les efforts de renforcement des capacités soient soigneusement conçus, avec des lunettes d'analyse de genre pour que les initiatives soient efficaces. Le renforcement des capacités devrait être guidé par un processus coordonné, efficace, continu, transparent, dynamique et itératif qui est participatif, demandé par pays et genre sensible, avec une vision à long terme pour le développement durable.

VIII. ENJEUX GENRE DE LA COP 21

Dans le but d'obtenir à Paris un accord à la hauteur du défi climatique, il est impératif que les négociateurs reconnaissent les impacts des changements climatiques sur les droits humains et l'égalité des sexes, et les traitent comme des sujets à part entière des négociations.

- La question de l'équilibre dans la participation

L'équilibre entre les sexes est un indicateur important de la participation des femmes dans le processus de prise de décision mais les femmes continuent à être sous-représentées dans de nombreuses délégations, à savoir des niveaux plus élevés de leadership dans les négociations et dans les pays qui font face aux plus grands risques dans le contexte des changements climatiques (cf tableau 3).

L'accord devra favoriser une large participation des femmes dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques et actions de lutte contre les changements climatiques.

Tableau 5 : Participation des femmes dans les organes de la convention

Organes de la convention	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Comité de l'adaptation	4	12
Groupe consultatif d'experts (GCE)	10	15
Comité permanent des finances	7	12
Comité exécutif de la technologie (CET)	3	17
Centre et Réseau de technologie climatique (CRTC) Conseil consultatif	3	19
Bureau du Fond vert climat (FVC)	3	21

Source : GENDER & CLIMATE CHANGE Technical Guide for COP20, Lima, Peru, 2014

- L'intégration du Genre dans la politique climatique

La mise en œuvre de l'égalité de genre dans les solutions climatiques définies aux niveaux international, régional, sous régional, national et local reste le gros défi à relever.

Pour assurer le succès de la COP21, il est nécessaire de :

- S'assurer la reconnaissance des impacts différenciés sur les hommes et les femmes et de l'égalité des genres comme un principe directeur de la lutte contre le Changement Climatique
- Inscrire l'égalité des genres dans le chapeau opérationnel du texte de négociation (section C) et la décliner par thématique (atténuation, adaptation, finances.)
- Passer du concept gender-sensitive à celui de gender-responsive en améliorant son appropriation par toutes les Parties.

A ce propos les parties ont été invitées à faire des soumissions afin de clarifier le concept de gender Responsive¹³.

Le groupe africain a donné sa position sur la question dans sa soumission à l'atelier sur les politiques climatiques « gender responsive » avec focus sur les actions d'atténuation, le développement et le transfert de technologie. En effet, l'un des quatre sujets qu'il propose à débat lors de l'atelier porte sur la question en termes de clarification de l'expression « politique climatique gender responsive » dans une perspective de mise en œuvre et d'améliorer le développement et la mise en œuvre effective de la politique climatique gender responsive »

¹³ Draft decision/ CP.20 Lima work programme on gender- Article 10 "Decides to clarify the meaning of the term "gender-responsive climate policy" from an implementation perspective and improve the development and effective implementation of gender-responsive climate policy;"

Du point de vue du groupe Africain, le sens du terme "politique climatique gender-responsive devrait être :

- ✓ Etablir et faire face aux impacts différenciés des changements climatiques sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons et les inégalités dans les opportunités et l'accès aux ressources aussi bien pour les hommes que les femmes.
- ✓ Reconnaître et appliquer les connaissances différentes qui existent autant au niveau des femmes que des hommes sur les changements climatiques.
- ✓ Renforcer les compétences et les capacités des femmes, des hommes, des garçons et des filles sur les événements liés au climat.
- ✓ Renforcer l'implication des hommes et des femmes dans la prise de décision et la formulation des politiques en matière de changements climatiques
- ✓ Prendre en compte le genre et l'utilisation de l'expertise genre dans la formulation des politiques.
- ✓ Promouvoir la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe sur le changement climatique.

Pour la France, présidente de la COP21, la question de l'égalité des sexes est un enjeu d'importance qui mérite une attention particulière et qui fera l'objet d'une journée dédiée lors de la COP21. A l'occasion de la 59ème session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme en mars 2015, Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes a appelé de ses vœux l'inscription de l'égalité femmes/hommes à l'agenda climatique.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des liens existent bel et bien entre le genre et le climat. Les groupes vulnérables et pauvres sont les plus impactés par le phénomène des changements climatiques y compris les femmes principalement pour des raisons sociales et sur lesquelles on peut travailler.

Malgré ces vulnérabilités et conditions difficiles, les femmes font de plus en plus entendre leurs voix dans la lutte contre les changements climatiques, et montrent qu'elles sont des actrices de première ligne notamment pour l'adaptation en Afrique. Si la communauté internationale commence timidement à en prendre conscience, un nombre croissant d'ONG et d'institutions travaillent à ce qu'au-delà de la reconnaissance, des mesures soient prises pour une réelle participation des femmes et pour la valorisation de leurs solutions face au défi climatique.

L'enjeu de la COP 21 sera donc de dépasser le discours sur l'équilibre de participation pour aller vers des politiques ou solutions climat fondées sur l'égalité des sexes. Trois étapes-clés devraient être franchies pour assurer la justice de genre et climatique : s'assurer que les femmes sont incluses dans les processus décisionnels, que la recherche est désagrégée par sexe (dans la mesure du possible) et se mettre d'accord sur des objectifs mesurables qui aident à intégrer l'égalité de genre dans la protection du climat.

Recommandations transversales pour les bailleurs, les gouvernements africains et la COP21

Intégrer les droits humains et l'égalité des genres dans les politiques, programmes, mécanismes et projets à tous les niveaux.

Comme dit le dicton, le diable se cache dans les détails et ces thématiques dites transversales semblent encore pour beaucoup être des « détails ».

En effet, les changements climatiques empêchent les populations d'avoir une vie digne du fait que leurs conséquences remettent en cause l'accès à des services essentiels comme l'eau, l'alimentation, l'énergie, le foncier sujets à des pressions et conflits. La paix, la santé mais aussi le droit au développement des communautés et des pays les plus pauvres sont par conséquent menacés d'où l'urgence de ne pas occulter les questions des droits humains dans les questions climatiques. Par ailleurs, les femmes sont en première ligne des impacts des changements climatiques mais également porteuses de solutions. Il est donc essentiel d'ancrer le respect des droits humains et l'égalité des genres dans l'ensemble des processus décisionnels et opérationnels.

Renforcer la participation des populations locales et autochtones et des femmes à toutes les étapes du processus de planification des politiques, programmes et projets communaux, nationaux et internationaux.

Les populations autochtones aussi bien que les femmes à cause de leur rôle social et de leurs activités quotidiennes sont détentrices de connaissances dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Ce qui fait de ce groupe des acteurs clés à ne pas oublier dans les politiques, programmes et projets climatiques à toutes les étapes depuis la conception jusqu'à l'évaluation et à tous les niveaux local, national et international.

Analyser les vulnérabilités et les spécificités pour une meilleure identification des besoins des communautés locales les plus vulnérables. A partir de là, définir plus d'indicateurs sensibles au genre et aux droits humains dans les politiques et projets climat.

Dans un contexte de rareté ou d'insuffisance des ressources, les réponses apportées aux aléas climatiques doivent nécessairement cibler les populations les plus vulnérables ou moins en capacité de faire face. A cette fin, des études de vulnérabilité sont nécessaires ; les cibles ou bénéficiaires sont clairement définies ainsi que leurs besoins, rendant plus efficace toute intervention. Cette façon de procéder permet également d'assurer l'équité.

Les indicateurs objectivement vérifiables sont importants à définir au début de tout projet, de sorte à mesurer ou apprécier l'atteinte des résultats ou le passage d'un niveau A à un niveau B idéal ou escompté. Le genre étant un sujet sensible et à controverse à cause de l'attention particulière qu'il accorde à la femme et à son but ultime qui est la réduction des inégalités, il faut faire la preuve que l'intégrer améliore les résultats d'un projet.

Renforcer les capacités des acteurs de l'administration et de la société civile sur les questions liées au genre et aux droits humains

La non prise en compte du Genre dans les solutions climatiques est souvent due à une méconnaissance de cet outil qui a fait ses preuves en termes d'efficacité. Une fois que les acteurs l'ont connu et compris, les réticences, les blocages psychologiques et les aprioris peuvent être levés pour permettre son intégration. Les droits humains doivent également être maîtrisés et pris en compte car l'homme doit être placé au centre de la politique climatique pour des raisons d'équité sociale et de durabilité.

Éliminer les discriminations pour faciliter l'accès des femmes et des populations autochtones aux ressources foncières, écologiques et financières.

Les populations autochtones sont extrêmement dépendantes de leurs milieux naturels et les en priver ressemblerait à de la condamnation à la peine maximale.

Les traditions ont la peau dure et la rareté des ressources accroît les inégalités dans l'accès ou le contrôle des ressources.

Comme disait un acteur au cours d'une séance de sensibilisation « éviter de parler du droit de la femme à la terre ; elle ne suffit même pas aux hommes donc pourquoi vouloir en donner aux femmes? »

Dans ces conditions comment on peut espérer que les femmes mettent en pratique leurs connaissances dans la gestion des ressources naturelles et forestières si elles ne sont pas propriétaires ou n'ont aucune ressource financière. Les discriminations liées au genre mettent donc en marge de la lutte contre les changements climatiques des actrices qui sont pourtant une bonne partie de la solution.

Garantir et opérationnaliser l'accessibilité directe des financements, en priorisant les populations les plus vulnérables notamment les populations autochtones et les femmes.

Le rôle social des femmes les rattache à l'environnement : pour assurer la sécurité alimentaire, assurer l'approvisionnement en eau et énergie (recherche du bois de chauffe) mais aussi de la production agricole. Ainsi, 80% de la production agricole sub-saharienne est assurée par les femmes mais elles l'effectuent dans des conditions précaires avec des difficultés d'accès au foncier : 10% à 20 % seulement des terres appartiennent à ces productrices.

En même temps il faut reconnaître que les femmes aussi bien que les peuples autochtones sont détentrices de connaissance et acteurs dans la lutte contre les changements climatiques à travers leurs actions d'adaptation aux changements climatiques au niveau communautaire. Investir donc en elles, leur faciliter l'accès aux finances est une bonne partie de la solution climatique.